

**DECISION N° 145/ARS/2018  
MODIFIANT L'AUTORISATION DE TRANSFERT  
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

\*\*\*\*\*

**LA DIRECTRICE DE L'AGENCE DE SANTE OCEAN INDIEN  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu les articles L. 5125-3, L.5125-4, L. 5125-7, L. 5125-14 et R. 5125-1 à R. 5125-12, du code de la santé publique ;
- Vu l'arrêté du 21 mars 2000, abrogé par l'arrêté du 30 juillet 2018, fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 22 août 2018 portant nomination de madame Martine LADOU-CETTE, en qualité de Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien;
- Vu la demande présentée par madame Maud MAGNE et monsieur Jean-Philippe CROSSE, pharmaciens associés en exercice de la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS), dénommée "CROSSE MAGNE Pharmacie les Alizés", enregistrée le 8 novembre 2017, en vue de transférer leur officine de pharmacie sous l'enseigne Pharmacie les Alizés, du 86 route Joseph Hubert, 97435 SAINT GILLES LES HAUTS (commune de SAINT PAUL) vers un local sis parcelle CS1070, les Bas Bourg (en attente d'adressage), 97435 SAINT GILLES LES HAUTS (commune de SAINT PAUL) ;
- Vu la licence n°**974#000640** attribuée par décision n° 14/ARS/2018 en date du 5 février 2018 autorisant le transfert de l'officine de pharmacie dans un local sis parcelle CS1070, les Bas Bourg (en attente d'adressage), 97435 SAINT GILLES LES HAUTS (commune de SAINT PAUL);
- Vu le certificat d'adressage délivré par la commune de SAINT-PAUL le 18 octobre 2018 suite à la numérotation de la parcelle CS/1070, transmis par madame Maud MAGNE et monsieur Jean-Philippe CROSSE, pharmaciens associés en exercice de l'officine concernée, reçu le 15 novembre 2018 ;

## DECIDE :

- Article 1 L'adresse mentionnée dans l'article 1 de la décision n° 14/ARS/2018 en date du 5 février 2018 est modifiée comme suit :  
L'officine de pharmacie CROSSE MAGNE Pharmacie les Alizés, dont la licence porte le n°974#000640, exploitée madame Maud MAGNE et monsieur Jean-Philippe CROSSE, pharmaciens associés en exercice est sise au 86 TER, rue Joseph Hubert, 97435 SAINT GILLES LES HAUTS.
- Article 2 Cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux auprès du tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion ou de sa notification.
- Article 3 La directrice générale de l'agence de santé Océan Indien est chargée de l'application de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint Denis, le 15 novembre 2018

La directrice générale,

~~Pour le Directeur Général,~~  
le Directeur de la Veille et Sécurité Sanitaire  
et de la Coopération Internationale

Docteur François CHIEZE